ACB CONSEIL ET PARTICIPATION

Société anonyme au capital de 40 000 €uros
Siège social : 6 Bis avenue Victor Hugo
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY
RCS Pontoise 377 932 033

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DE CAPITAL

(Article L 225.204 du Code de commerce)

CECAM S.A.

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU CAPITAL DE 200 000 EUROS

ACB CONSEIL ET PARTICIPATION

Société anonyme au capital de 40 000 €uros
Siège social : 6 Bis avenue Victor Hugo
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY
RCS Pontoise 377 932 033

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL

(Article L 225.204 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L 225.204 du Code de commerce en cas de réduction de capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 40 000 € à 37 552 €.

Fait à PARIS le 20 avril 2010

Alexandre MOLINARI
Commissaire aux comptes